

**RAPPORT RELATIF
AU PRIX ET A LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
EXERCICE 2016**

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	DESCRIPTION DU SYNDICAT	3
2.1	Organisation administrative du syndicat	3
2.2	Missions du syndicat.....	3
3	PATRIMOINE.....	4
3.1	Ouvrages de production et réservoirs.....	4
3.2	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3).....	5
3.3	Canalisations et ouvrages annexes	5
3.4	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (p103.2).....	5
3.5	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	6
4	PRODUCTION ET DISTRIBUTION.....	7
4.1	Production par station.....	7
4.2	Nombre d'abonnés	7
4.3	Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	8
4.4	Volum es distribués.....	9
4.5	Conventions de vente et d'achat d'eau	10
4.6	Volum es non facturés	11
4.6.1	Volum es de service.....	11
4.6.2	Volum es dégrévés.....	11
4.6.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
4.6.4	Indice linéaire des volum es non comptés (P105.3).....	12
4.6.5	Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	12
4.7	Bilan des volum es produits et des volum es non facturés	13
5	QUALITE DE SERVICE.....	14
5.1	Conformité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
5.2	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)	14
5.3	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	15
5.4	Taux de réclamations (P155.1).....	15
6	INDICATEURS FINANCIERS	16
6.1	Fixation des tarifs en vigueur	16
6.2	Prix du service d'eau potable	16
6.2.1	Redevance prélèvement	16
6.2.2	Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	16
6.2.3	Redevance pour modernisation des réseaux.....	17
6.2.4	Evolution du tarif de l'eau potable.....	17
6.2.5	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (D102.0).....	17
6.3	Recettes d'exploitation	18
6.4	Etat de la dette.....	19
6.5	Durée d'extinction de la dette (P153.2).....	19
6.6	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)	19
6.7	Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée.....	20
6.8	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)	20
6.9	Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire et des subventions ..	20
6.10	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	20
7	TRAVAUX ET PRESTATIONS POUR 2016 ET 2017	21

1 PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat établit un bilan de l'activité pour l'année passée sous la forme d'un Rapport sur le Prix et la Qualité de Service.

Hormis les éléments techniques propres aux ouvrages en place, il met en évidence les résultats généraux tels que les volumes pompés et vendus de l'année, les rendements des réseaux, un bilan financier et la qualité de service auprès des abonnés.

En vertu du décret et de l'arrêté du 2 mai 2007, des indicateurs sont intégrés dans le rapport annuel sous forme d'indicateurs descriptifs (notés D---.-) des services et d'indicateurs de performance (notés P---.-).

2 DESCRIPTION DU SYNDICAT

2.1 Organisation administrative du syndicat

Le SIEA du MARSEILLON regroupe pour la desserte en eau 23 communes : AUBAGNAN, AUDIGNON, AURICE, BAS-MAUCO, CAUNA, COUDURES, DOAZIT, DUMES, EYRES-MONCUBE, HAURIET, HORSARRIEU, LAMOTHE, LE LEUY, MAYLIS, MONTAUT, MONTSOUE, SAINT-AUBIN, SAINTE-COLOMBE, SAINT-SEVER, SARRAZIET, SERRES-GASTON, SERRESLOUS-ET-ARRIBANS et TOULOUZETTE.

Le SIEAM dessert également quelques abonnés de communes limitrophes : BANOS (11), BENQUET (2), HAGETMAU (5), et VIELLE-TURSAN (4).

2.2 Missions du syndicat

Le SIEAM a été créé le 1er janvier 2006 avec pour missions :

- ✓ le prélèvement d'eau de source,
- ✓ la protection des points de prélèvement,
- ✓ le traitement de l'eau brute,
- ✓ le transport et le stockage de l'eau traitée,
- ✓ la distribution aux abonnés.

Avec comme prestations assurées dans le cadre du service :

- ✓ gestion du service et application du règlement du service,
- ✓ exploitation, surveillance et entretien des installations,
- ✓ gestion des abonnés et accueil des usagers, traitement des doléances des clients,
- ✓ facturation des abonnements et consommations,
- ✓ mise en service des branchements,
- ✓ relève des compteurs et facturation,
- ✓ entretien et renouvellement de l'ensemble des ouvrages :
 - forages, pompes et équipements de traitement et électromécaniques,
 - installations électriques et informatiques, téléalarme, télésurveillance, et télégestion,
 - canalisations et branchements, vannes et accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électromécaniques,
- ✓ réalisation des branchements, petites extensions et déplacements de canalisations

3 PATRIMOINE

3.1 Ouvrages de production et réservoirs

Les forages et réservoirs sont localisés sur une carte présentée en annexe 1 et comprennent trois stations de production et seize réservoirs répartis sur 12 sites.

Sites de production	Date de mise en service	Profondeur du forage (m)	Débit nominal [m ³ /h]	Volume maximal [m ³ /j]
Station de Marseillon (construite en 1941)				
Forage F1	1993	106	300	6 000
Forage F2	1993	35	300	6 000
Station d'Aurice (construite en 2000)				
Forage F1	2000	112	130	2 600
Forage F2	2008	126	150	3 000
Station d'Horsarrieu (construite en 2005)				
Forage F1	2000	600	150	A l'arrêt
Prélèvement maximal journalier			1030	17 600

Sites	Type de réservoirs	Volume (m3)	Date de mise en service
Marseillon	Bâches semi-enterrées	1600 + 500	2000 et 1954
Pipoulan	Bâches semi-enterrées	1000 + 2 x 250	1981 et 1968
Aurice	Château et bache semi-enterrée	500 + 100	1972
Pouy de Montsoué	Bâches semi-enterrées	2 x 250	1954
Horsarrieu	Château	450	1954
Audignon	Château	300	1954
Montaut	Château	300	1954
Aubagnan	Bâche semi-enterrée avec surpresseur	150	1978
Pelanne - Chantegrit	Bâche semi-enterrée	100	1954
Serres-Gaston	Château	150	1955
Sainte-Colombe	Bâche semi-enterrée avec surpresseur	60	1978
Le Leuy	Bâche semi-enterrée avec surpresseur	150	1972
Volume total		6 360	

3.2 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur transmis par l'A.R.S. correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

Forages		F1 Marseillon	F2 Marseillon	F1 Aurice	F2 Aurice	Horsarrieu
Code BRGM		09782X0024	09782X0025	09516X0046	06516X0193	09782X0027
Avis hydrogéologue agréé	40%	04/07/1986	04/07/1986	08/12/2000	20/09/2009	06/03/2004
Avis CODERST	60%	04/12/1992	04/12/1992	05/02/2004	06/0720/10	07/12/2004
Arrêté D.U.P.	80%	03/02/1988	03/02/1988	15/03/2004	05/08/2010	27/07/2007
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100%	-	-	-	-	-
Total		80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

Globalement, sur les cinq forages présents sur le syndicat, l'indice est de 80 %.

3.3 Canalisations et ouvrages annexes

Les réseaux et ouvrages annexes se décomposent comme suit :

- ✓ hors branchements, 543 km de réseaux AEP compris entre Ø 40 et Ø 300,
- ✓ 93 km de branchements,
- ✓ 1 259 vannes de sectionnement,
- ✓ 323 ventouses,
- ✓ 569 vidanges / purges manuelles,
- ✓ 3 surpresseurs sur bâche et 1 accélérateur sur réseau,
- ✓ 41 compteurs de sectorisation (à terme 48).

Sont alimentés par les réseaux d'eau potable 135 poteaux incendie répartis sur toutes les communes du syndicat.

3.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (p103.2)

Cet indice est basé sur la qualité des informations disponibles sur le réseau et sur la gestion de celui-ci :

Informations	Action effective en totalité	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte			
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution			
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	10	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	10	10
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	Oui	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	10	10
C- Informations sur les interventions sur le réseau			
Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements	Non	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	Non	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	Non	10	10
TOTAL		100	100

Le programme de travaux pour le renouvellement des canalisations a été établi dans le cadre du schéma directeur de 2015 comprenant des travaux de restructuration et renouvellement sur 10 ans.

3.5 Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Année	Linéaire de réseaux (km)	Linéaire de réseaux renouvelés (km)	Pourcentage de renouvellement
2012	540	2.1	0.4 %
2013	543	4.1	0.7 %
2014	543	4.3	0.8 %
2015	543	5.3	1.0 %
2016	543	5.9	1.1 %

Compte tenu du vieillissement présumé d'un réseau d'eau potable sur 50 ans, le taux de renouvellement optimal serait de 2 %. Le taux prévu en 2018 est plus important avec notamment 7 km dans le secteur Nord Adour subventionnés par l'Agence de l'eau à hauteur de 47 %.

4 PRODUCTION ET DISTRIBUTION

4.1 Production par station

Station de production	Volume en 2012 (m ³)	Volume en 2013 (m ³)	Volume en 2014 (m ³)	Volume en 2015 (m ³)	Volume en 2016 (m ³)	Variation / année N-1
Marseillon	1 793 072	1 767 160	1 912 090	1 828 350	1 275 510	-30.2%
Forage F1	919 204	808 546	882 560	852 620	575 240	-32,5%
Forage F2	873 868	958 614	1 029 530	975 730	700 270	-28,2%
Aurice	622 399	560 612	422 681	481 725	984 790	+104,4%
Forage F1	297 950	288 772	217 411	247 920	517 820	+108,9%
Forage F2	324 449	271 840	205 270	233 805	466 970	+99,7%
Horsarrieu	0	18 056 (1)	0	0	0	0%
Volumes totaux	2 415 471	2 345 828	2 334 771	2 310 075	2 260 300	-2,2%

(1) La station d'Horsarrieu est arrêtée depuis 2011 suite à un contentieux avec le constructeur. Les volumes utilisés en 2013 correspondent à des essais sur l'unité de production en vue d'une expertise.

Globalement, la production d'eau diminue régulièrement d'année en année, représentant une **variation de - 6,3 % entre 2012 et 2016, soit en moyenne 1,6 %/an.**

La baisse pour 2016 représente 49 775 m³ par rapport à l'année précédente.

Pour cette année, la production moyenne journalière est de 6 190 m³/j, les volumes produits pendant les mois d'été étant compris entre 5 055 m³ et 8 700 m³.

La production moyenne jour est en baisse du fait de l'épisode grippe aviaire.

La production la plus forte a été de 8 762 m³ le 20 Juillet 2016, loin des trois pics enregistrés en 2012 avec notamment 9 894 m³ le 20 août

4.2 Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés recensés sur les dernières années évolue comme suit :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abonnements	4 454	4477	4516	4552	4563
Evolution / an	-	0,52%	0,87%	0,80%	0,24 %

L'année en cours voit un ralentissement de l'évolution du nombre d'abonnés par rapport aux années précédentes avec seulement 11 nouveaux abonnements.

4.3 Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

D'après le recensement INSEE intégrant la population municipale et celle comptée à part (étudiants, militaires, religieux, etc), au 1er janvier 2014, la population desservie par le SIEAM est de 14 379 habitants.

Cependant, en raison de la configuration de certaines communes, des ajustements sont nécessaires pour se rapprocher au mieux de la réalité. Les communes de Saint-Aubin et Toulouzette sont alimentées par le Syndicat du Marseillon et le Syndicat de Mugron. Sont supposés alimentés par le syndicat du Marseillon : 50 % de la population totale pour Saint-Aubin et 33 % de celle de Toulouzette.

Compte tenu de ces éléments, les données par commune sont les suivantes :

Communes	Population communale	Population retenue	Nombre d'abonnés	Consommation par commune (m3 / an)
Aubagnan	256	256	131	18750
Audignon	386	386	189	37708
Aurice	657	657	300	53964
Banos			11	1168
Bas-Mauco	341	341	173	30071
Benquet			2	295
Cauna	437	437	214	30490
Coudures	505	505	255	31917
Doazit	938	938	432	79338
Dumes	273	273	118	11226
Eyres-Moncube	388	388	168	35418
Hauriet	272	272	130	25324
Hagetmau			4	2546
Horsarrieu	662	662	328	49052
Lamothe	312	312	166	24853
Le Leuy	230	230	120	18818
Maylis	342	342	137	35210
Montaut	603	603	319	92202
Montsoué	597	597	278	52012
Saint-Aubin	520	260	127	18718
Sainte-Colombe	682	682	289	51798
Saint-Sever	4881		227	36984
Sarraziet	217	217	105	21359
Serres-Gaston	375	375	199	29803
Serreslous-et-Arribans	216	216	92	16568
Toulouzette	289	96	49	17565
Totaux / Moyenne	14379	9045	4563	823 157

La population communale correspond à celle des communes alimentée par le syndicat : vente aux particuliers (abonnés) et vente en gros (communes conventionnées).

La population retenue est celle correspondant uniquement aux ventes aux particuliers

La consommation domestique moyenne nationale est donnée à 137 litres par habitant et par jour.

Le calcul des consommations domestiques moyennes sur le syndicat ne donnent pas de résultats cohérents en raison de la présence d'environ 185 élevages agricoles dont les consommations annuelles en eau potable sont de l'ordre de 500 à 5 000 m³. De ce fait, ces calculs n'apparaissent pas dans le tableau.

4.4 Volumes distribués

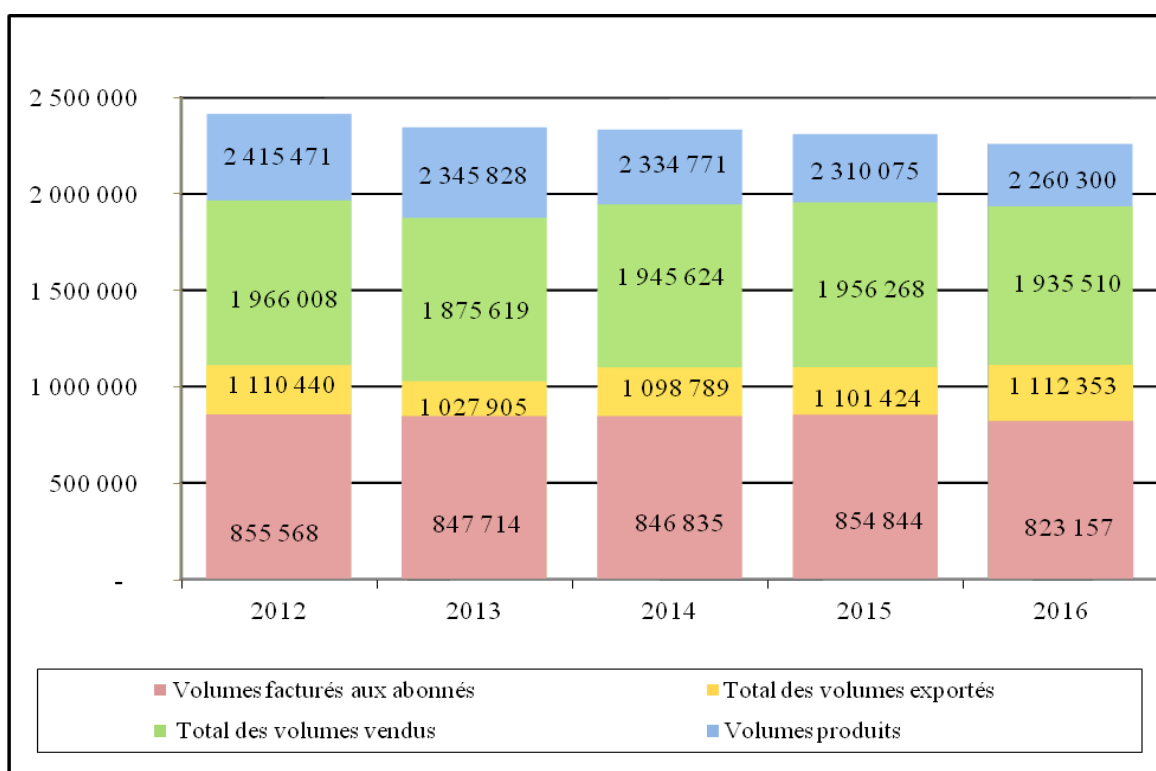
Volumes distribués (m ³)	2012	2013	2014	2015	2016	Variation / année N-1
Total	1 966 008	1 882 039	1 945 624	1 956 268	1 935 510	-1,1%
Abonnés	855 568	847 714	846 835	854 844	823 157	-3,8%
Vente en gros	1 110 440	1 034 325	1 098 789	1 101 424	1 112 353	1,0%
Hagetmau (1)	-	173 580	172 966	187 887	245 199	23,4%
Saint-Sever	-	854 325	925 823	913 537	867 154	-5,3%

(1) : la convention d'Hagetmau comprenant une vente en gros et si besoin de l'achat en gros d'eau potable, avec un seuil minimal de 180 000 m³/an pour la vente.

Les valeurs présentes dans le tableau sont les volumes distribués sur l'année civile hormis pour les ventes aux particuliers et la vente en gros d'Hagetmau : notamment pour les particuliers, la relève des compteurs s'étale sur un mois entre octobre et novembre, d'où un décalage entre les volumes produits/distribués et les ventes aux abonnés.

Globalement, les volumes d'eau distribués sont inférieurs à l'année précédente compte tenu de la grippe aviaire, avec une diminution générale de 1,1 %, malgré la forte demande d'Hagetmau.

Evolution des volumes produits et vendus en m³



Parmi ces volumes vendus, les six principaux consommateurs sont les entreprises suivantes :

Entreprises	Commune	Volumes 2012 en m ³	Volumes 2013 en m ³	Volumes 2014 en m ³	Volumes 2015 en m ³	Volumes 2016 en m ³	Variation / année N-1
LAFITTE SA	Montaut	62 277	54 442	55 043	58 609	51 705	-12%
SOCAVIC	Audignon	12 523	14 817	14 322	13 641	14 442	6%
TFE	Aurice	5 814	6 137	4 584	2 511	2 106	-16%
EARL PECROUS	Sainte colombe	8 124	8 031	6 365	7 214	4 802	-33%
DELPEYRAT SA	Aurice	6 993	6 394	6 446	6 752	9 120	35%
SCEA CALOUN	Toulourette	16 760	10 961	9 586	6 617	3 676	- 44%
Total		112 511	112 658	96 346	95 344	85 851	-10%

On note à nouveau une nette diminution des consommations pour ces établissements accentuée en 2016 due en partie au phénomène de la grippe aviaire qui touche le département depuis 2015.

Sur les six gros consommateurs recensés encore en 2013, seuls trois d'entre eux dépassent le seuil de 6 000 m³/an.

4.5 Conventions de vente et d'achat d'eau

Deux conventions ont été signées à ce jour :

Communes	Sens	Usage	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
Hagetmau	Import	Secours	Moyenne 70 m ³ /h Maximum 1100 m ³ /j	22 Octobre 2007	20
	Export	Permanent	Moyenne 500 m ³ /j Pointe 1000 m ³ /j	22 Octobre 2007	20
Saint-Sever	Export	Permanent	Moyenne 2 700 m ³ / j pointe 4 500 m ³ /j	1 er juillet 2008	20

La convention d'Hagetmau comprend un seuil pour la vente d'eau de 180 000 m³/an. Sont éventuellement déduits les volumes achetés à la régie municipale.

Chacune de ces conventions peut être révisée tous les cinq ans pour une actualisation technique ou tarifaire.

4.6 Volumes non facturés

4.6.1 Volumes de service

Volumes de service (m ³)	Marseillon	Aurice	Horsarrieu	Réseau	Réservoirs
Purge forage / station + changement charbon	2 900	-	-	-	-
Lavage des filtres	2 420	2 840	0	-	-
Fuite sur presse étoupe	7 884	-	-	-	-
Eau de service	541	694	472	-	-
Eau des analyseurs	2103	2103	526	-	2103
Essai sur poteaux incendie	-	-	-	195	-
Purges des réseaux semestrielles	-	-	-	300	-
Perte liée aux casses de réseaux	-	-	-	1 000	-
Purges des réseaux après travaux	-	-	-	500	-
Lavage des réservoirs	-	-	-	-	1 367
Bureaux du syndicat	-	-	-	61	-
Ventes ponctuelles	-	-	-	0	-
Totaux	18 788	6 105	1 369	2 056	4 760
Pourcentages / production	1,0%	1,3%	-	-	-

Commentaires du tableau :

- ✓ Site du Marseillon : fuite sur presse étoupe des 5 pompes de reprise en moyenne à 3 litres par minute (mesure par jaugeage), soit $3 \times 60 \times 24 \times 365 \times 5 = 7\,884 \text{ m}^3$.
- ✓ Analyseurs de suivi de la turbidité des forages, de la température, de la conductivité et de la teneur en chlore : calcul sur le même mode que précédemment pour chaque site.
- ✓ Essais des poteaux incendie : estimation $3 \text{ m}^3 \times 65 \text{ PI testés à ce jour} = 195 \text{ m}^3$,
- ✓ Lavage des réservoirs : estimation : 20 % du volume des réservoirs = $1\,367 \text{ m}^3$.

Au final, les volumes non facturés représentent **28 014 m³** pour cette année, soit 1,2 % de la production, bien inférieurs à l'année précédente (33 750 m³).

Ne sont pas comptabilisés car non estimées les volumes liés aux fuites sur réseaux.

4.6.2 Volumes dégrévés

Les volumes dégrévés correspondent aux volumes non facturés suite à des fuites déclarées par des abonnés sur leurs réseaux privés en application de la loi Warsmann.

Volumes dégrévés	2013	2014	2015	2016
1 ^{er} semestre	1 949 m ³	9 560 m ³	13 767 m ³	12 134 m ³
2 ^{ème} semestre	5 479 m ³	992 m ³	11 125 m ³	10 458 m ³
TOTAL de l'année	7 428 m³	10 552 m³	24 892 m³	22 592 m³

Après une nette augmentation en 2015, une légère baisse des volumes dégrévés est visible en 2016.

4.6.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

$$\text{Rendement} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}}$$

avec

- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté,
- ✓ volume importé nul.

Le rendement est de **86,9 %** pour l'année.

4.6.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

avec volume mis en distribution = volume produit.

L'indice est de **1,64 m³/km/jour**.

4.6.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

avec

- ✓ volume mis en distribution = volume produit,
- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté.

L'indice linéaire des pertes en réseau (ILP) est de **1,50 m³/km/jour**.

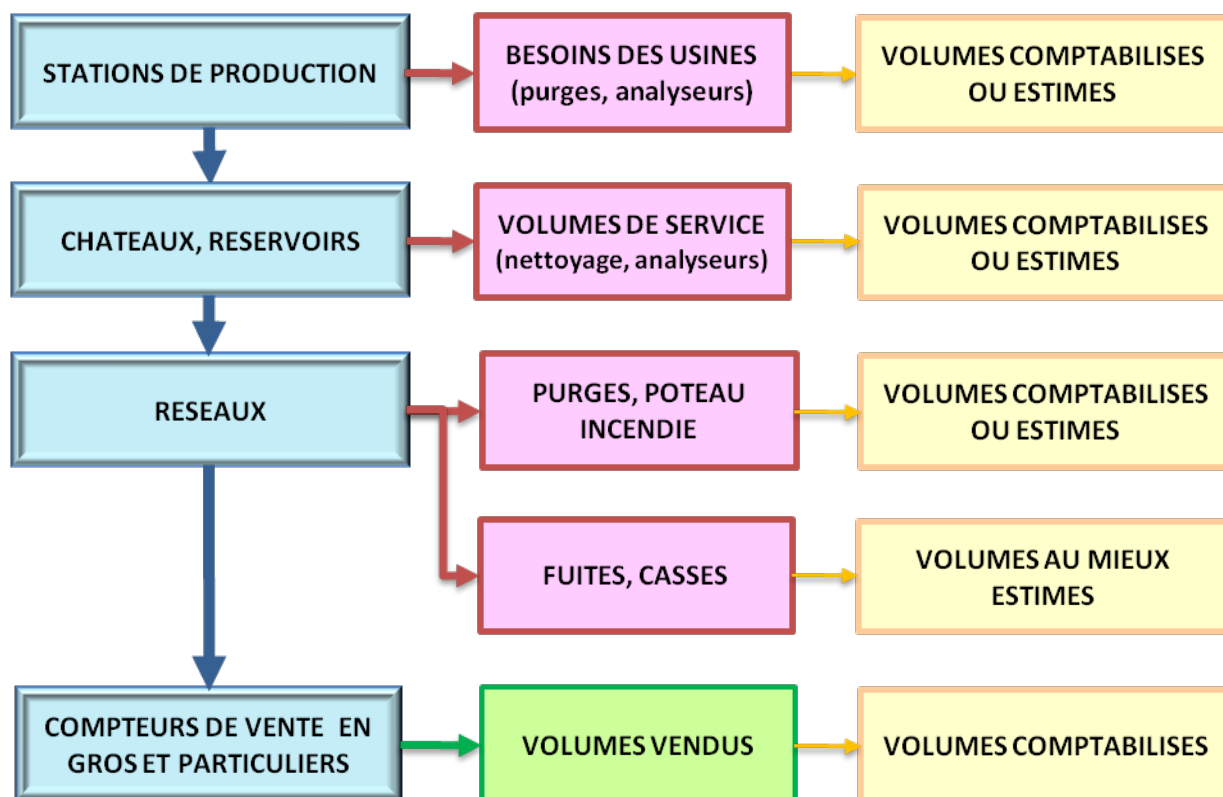
Cet indice est utilisé pour comparer les performances des réseaux. Des référentiels (Agence de l'eau, distributeurs) ont été établis pour qualifier les performances en termes d'ILP en fonction de la densité d'abonnés et du linéaire de réseau.

Type d'habitat	Rural	Intermédiaire	Urbain
Densité en abonnés / km	D < 25	25 ≤ D ≤ 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP ≤ 2.5	3 ≤ ILP ≤ 5	7 ≤ ILP ≤ 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Au vu du référentiel de l'agence de l'eau Adour Garonne, l'ILP calculé pour le syndicat du Marseillon est classé « acceptable » à « bon ».

Les rendements et indices de pertes en nette amélioration par rapport à l'année passée sont en partie liés à une vente en gros majorée à la ville d'Hagetmau.

4.7 Bilan des volumes produits et des volumes non facturés



Dans ce schéma, seuls les volumes comptabilisés pour les ventes en gros ou aux particuliers sont facturés.

Les autres volumes non facturés sont :

- ✓ des volumes dits de service : purges, analyseurs, nettoyage, contrôle des poteaux incendie,
- ✓ des volumes de pertes : fuites, casses, vols sur poteau incendie.

En tenant compte des volumes pompés, vendus et de service, une estimation des volumes de pertes donne les résultats suivants :

Volumes	2012	2013	2014	2015	2016
Production	2 415 471	2 345 828	2 334 771	2 310 075	2 260 300
Besoins usines et exploitation réseau	29 357	43 084	33 750	33 078	28 014
Fuites, casses	415 738	427 125	355 397	320 729	296 776
Ventes en gros et particuliers	1 966 008	1 891 987	1 952 651	1 956 268	1 935 510

Les volumes correspondant aux fuites et casses apparaissent en baisse régulière. Cette baisse est liée à l'augmentation des ventes en gros et aux particuliers et à l'amélioration de la localisation des fuites avec les compteurs de sectorisation.

5 QUALITE DE SERVICE

5.1 Conformité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Le bilan de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a été établi par l'ARS en application du décret n° 94-481 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi chaque année par l'ARS et transmis aux abonnés avec la facture du 1er semestre (voir annexe 2).

La liste des **dépassements des références de qualité** fait état d'un événement :

- ✓ UDI MARSEILLON-HORSARRIEU : bactéries et spores sulfito-réductrices à 14 n/100ml.

La liste des **dépassements des limites de qualité** fait état de deux événements :

- ✓ UDI MARSEILLON – COULAOU : ESA metolachlore à 0.1450 et 0.1690 µg/l pour une limite maximale de 0.100 µg/l.

Ces dépassements ponctuels dans le temps apparaissent régulièrement à la même période de l'année entre avril et mai pour disparaître ensuite. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation définie en 2014 par l'ANSES établie à 510 µg/l pour ce composé.

Le bilan annuel du suivi de la **qualité bactériologique** des eaux distribuées est le suivant :

Conformité au regard des limites de qualité	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Unité de Distribution Logique du Marseillon			
Conformité bactériologique (P101.1)	21	100 %	-
Unité de Distribution Logique de Marseillon-Aurice			
Conformité bactériologique (P101.1)	8	100 %	-
Unité de Distribution Logique de Marseillon-Horsarrieu			
Conformité bactériologique (P101.1)	10	100 %	-

Le bilan bactériologique sur les trois années passées indique que sur 114 prélèvements effectués sur toutes les unités du syndicat, 100 % sont conformes aux exigences de l'ARS.

5.2 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Le délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service est de 48 heures.

Le pourcentage d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle est de 100 %.

5.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Ce taux est calculé à partir du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Ce nombre est ensuite divisé par le nombre total d'abonnés puis multiplié par 1000.

Pour l'année 2016, ce taux n'a pas été calculé.

5.4 Taux de réclamations (P155.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites reçues directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Les réclamations écrites reçues :

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de réclamations à la collectivité	3	8	0	0	0
Dont qualité de l'eau (Eau colorée)	0	0	0	0	0
Problème pression	2	7	0	0	0
Contestation de dégrèvement	1	1	0	0	0
Interruptions d'alimentation	0	0	0	0	0
Taux de réclamations global	0.67	1.78	0	0	0

Du fait du nombre plus important de réclamations reçues par téléphone, les mêmes statistiques ont été appliquées :

	2013	2014	2015	2016
Nombre de réclamations à la collectivité	25	35	28	15
Dont qualité de l'eau (Eau colorée)	5	10	5	3
Problème pression	16	21	17	7
Contestation de dégrèvement	4		2	1
Interruptions d'alimentation	-	4	4	4
Taux de réclamations global	5.6	7.75	6.15	3.29

Le taux de réclamation est en baisse en 2016 et concerne majoritairement des problèmes de pression.

6 INDICATEURS FINANCIERS

6.1 Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 12 novembre 2015 pour application au 1er Janvier 2016).

Prestation	Montant facturé (HT)
Frais d'accès au service	25 €
Frais de résiliation au service	25 €
Frais d'étalonnage Compteur DN15 DN 20	95 €
Forfait Branchement (0-50 m) hors lotissement	900 €
Forfait branchement : mètre linéaire au-delà des 50 ml	20 €
Forfait branchement eau potable »lotissement » jusqu'à 50 ml	580 €

Les taxes et redevances sont fixées par l'Agence de l'eau et le service est assujéti à la TVA

6.2 Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

- ✓ une partie fixe par abonnement,
- ✓ une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire).

Les abonnements sont payables à terme échu semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement et les consommations sont payables au vu des relevés semestriels.

6.2.1 Redevance prélèvement

Cette redevance est imposée par l'Agence de l'eau en fonction des volumes d'eau pompés par l'ensemble des forages, pour être ensuite répertoriée sur chaque mètre cube vendu.

Unique sur l'ensemble du syndicat, elle est reversée chaque année à l'agence de l'eau.

	2012	2013	2014	2015	2016
Redevance prélèvement (€/m ³)	0,0698	0,0698	0,0698	0,072	0.072

6.2.2 Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est imposée par l'Agence de l'eau pour chaque mètre cube d'eau vendu.

Unique sur l'ensemble du syndicat, elle est reversée chaque année à l'agence de l'eau.

	2012	2013	2014	2015	2016
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,293	0.300	0.305	0.31	0.315

6.2.3 Redevance pour modernisation des réseaux

Cette redevance est imposée par l'Agence de l'eau pour chaque mètre cube d'eau vendu et collecté dans un réseau d'assainissement collectif.

Cette redevance est donc perçue par le syndicat uniquement sur les communes disposant d'un assainissement collectif. Sur le syndicat, seules cinq communes sont concernées : AURICE, CAUNA, DUMES, MONTAU, SARRAZIET et AUDIGNON.

Unique sur l'ensemble du syndicat, elle est reversée chaque année à l'agence de l'eau.

	2012	2013	2014	2015	2016
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,220	0,225	0,230	0,235	0,240

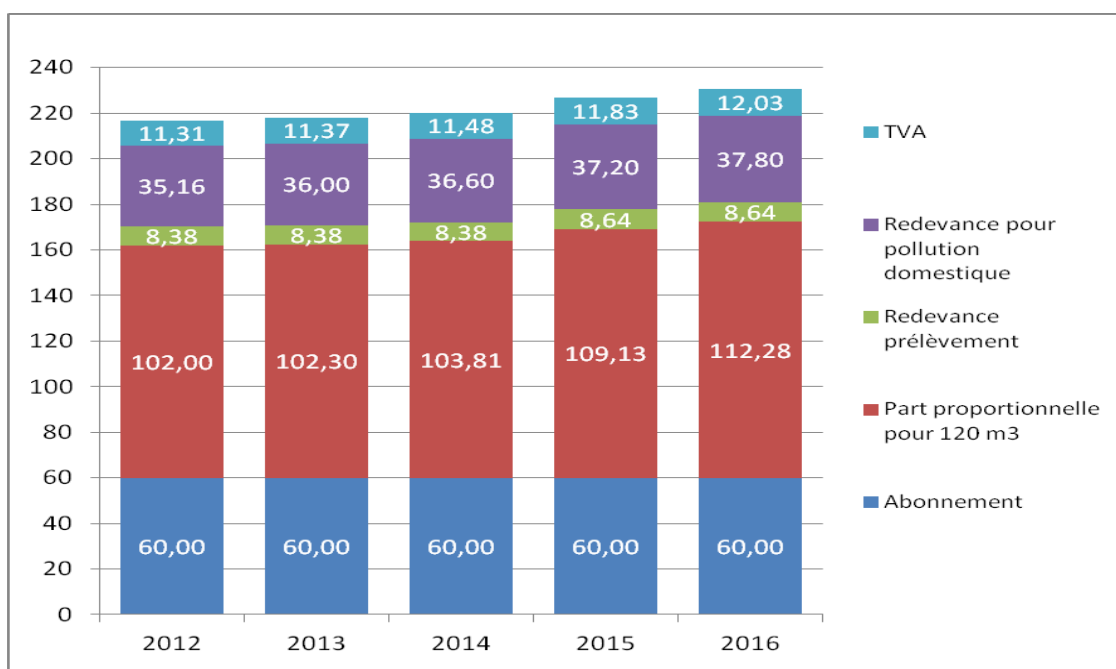
6.2.4 Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	Variation / année N-1
Part de la collectivité	Part fixe (€/HT/an)	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	0%
	Part proportionnelle de 0 à 15 m ³ (€/HT/m ³)	0,85	0,10	0,10	0,10	0,10	0%
	Part proportionnelle de 16 m ³ à 3 999 m ³ (€/HT/m ³)	0,85	0,96	0,9744	1,025	1,055	+ 2,9%
	Part proportionnelle au-delà de 4 000 m ³ (€/HT/m ³)	0,79	0,90	0,923	0,95	1,00	+ 5,2%
Redevances et taxes	Redevance prélèvement (€/HT/m ³)	0,0698	0,0698	0,0698	0,072	0,072	0%
	Redevance pour pollution domestique (€/HT/m ³)	0,293	0,300	0,305	0,31	0,315	+ 1,6%
	TVA	5,5 %	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	

6.2.5 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Une facture d'eau potable d'un ménage de référence de quatre personnes consommant 120 m³ par an se décompose comme suit sur les dernières années :

Données en euros	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnement	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Part proportionnelle pour 120 m ³	102,00	102,30	103,81	109,13	112,28
Redevance prélèvement	8,38	8,38	8,38	8,64	8,64
Redevance pour pollution domestique	35,16	36,00	36,60	37,20	37,80
TVA	11,31	11,37	11,48	11,83	12,03
Total (€TTC)	216,87	218,07	220,27	226,80	230,75
Prix du m³ (€TTC) sur la base de 120 m³/an	1,81	1,82	1,84	1,89	1,92
Evolution du prix du m ³ par rapport à l'année précédente	0.58 %	0.55 %	1.09 %	2,96 %	1.58%



6.3 Recettes d'exploitation

Les volumes totaux vendus aux particuliers et en gros sont les suivants :

Volumes distribués (m ³)	2015	2016	Variation / année N-1
Total	1 956 920	1 927 338	-1.51 %
Abonnés	858 844	823 157	-4.15 %
Vente en gros	1 098 076	1 104 181	+ 0.55 %
Hagetmau	192 849	241 827	+ 25.40 %
Saint-Sever	905 227	862 354	- 4.73 %

Les recettes d'exploitation engendrées sont :

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation / année N-1
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable	1 076 677,93	1 045 148,55	1 038 632,35	1 100 184,17	1 079 248,07	-1.90 %
Vente d'eau domestique (particuliers)	802 979,03	767 205,04	758 125,96	816 476,57	793 230,87	-2.85 %
Régularisation des ventes d'eau	-	-	-	-	-	
Recettes de volumes exportés (vente en gros)	288 582,67	277 223,84	290 452,69	283 857,20	285 794,56	+0.68 %
Régularisation des volumes exportés	-	-	-	-	-	
Total	1 091 561,70	1 044 428,88	1 048 578,65	1 100 333,77	1 079 025,43	-1.94 %

Les recettes ont légèrement baissées en 2016 en raison principalement d'une faible vente d'eau domestique due à la l'épisode de grippe aviaire, très peu compensées par les volumes exportés.

Les recettes pour la vente d'eau aux particuliers pour l'année 2016 se répartissent comme suit, les recettes des abonnés mensualisés représentant 7.4 % des recettes totales :

	1^{ère} période	2^{ème} période	Mensualisés	Totaux
Vente eau	305824.96	417 699.76	69 706.15	793 230.87
Termes Fixes	130 781.99	134 128.20	21 107.01	286 017.20
Total			90 813.16	1 079 248.07

6.4 Etat de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	1 153 597,85	1 041 800.11	938 374.90	846 072.52	754 334.62
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	177 288,74	143 554.34	131 699.12	118 344.00	115 546.90
dont en intérêts	38 743,26	31 756.60	28 273.91	26 041.62	23 809.00
dont en capital	138 545,48	111 797.74	103 425.21	92 302.38	91 737.90

L'encours de la dette et les annuités de remboursement diminuent depuis plusieurs années du fait de l'autofinancement des travaux réalisés jusqu'en 2016.

6.5 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014	2015	2016
Durée d'extinction de la dette (année)	3.47	3.27	2.63	3.10	2.18

Il faudrait un peu plus de deux ans pour rembourser la totalité de la dette du syndicat par sa seule capacité d'autofinancement.

6.6 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abandon de créance	-	-	35	21	1
Montant des abandons de créance	-	-	10 013.68	8 860.39	419.48
Versement à un fond de solidarité	-	-	-	-	-
Nombre de demandes reçues	-	-	-	-	-

Le faible montant de l'année 2016 sera à comparer avec celui de 2017 avec une possible évolution vers les montants des années précédentes.

6.7 Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

(en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

Il y a coopération décentralisée lorsqu'une collectivité locale française développe des relations avec une collectivité locale étrangère : jumelage, aide au développement de collectivités, assistance technique, action humanitaire, ...

Objet des travaux	Montant prévisionnel
-	-

6.8 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayés	7.63 %	21.15%	3.36 %	4.50 %	2.27 %

Le taux des impayés est en baisse en 2016, cela est dû au recouvrement actif de la Trésorerie de Saint-Sever.

6.9 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire et des subventions

Objet des travaux	Montant de travaux (€HT)	Subventions accordées (€HT)
Schéma directeur et compteurs sectorisation	18 238.96	19 774.08
Travaux en Régie	199 437.61	
Total	217 676.57	19 774.08

6.10 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des amortissements	362 387.56	382 326.59	397 999.47	429 805.91	459 843.75

7 TRAVAUX ET PRESTATIONS POUR 2016 ET 2017

Les opérations réalisées en 2016 liées à l'exploitation des réseaux concernent :

Prestations et travaux	2012	2013	2014	2015	2016
Réalisation de branchements neufs		51	27	29	25
Renouvellement de branchements				82	75
Dépotes de compteurs		0	0	0	
Déplacements de compteurs		20	14	2	6
Renouvellement de compteurs	910	237	237	492	199
Déplacements de canalisations payants (ml)		634	0	0	
Fuites sur réseau		121	194	211	122
Fuites sur branchement / compteur		153	56	105	94
Casses par entreprises ou particuliers facturées		3	3	11	8
Mesures débit pression des poteaux d'incendie		130	130	130	
Réparation ou déplacement de poteau incendie		5	1	0	
Renouvellement de poteaux incendie		3	1	1	3
Mise en place nouveau poteaux incendie					1
Installation des compteurs de sectorisation		13	19	0	
Remplacement réseau (km)	2,1	4,1	4,3	5,3	5,9
Remplacement branchement d'eau potable (km)				2,4	0,7
Pose de coffrets pour prélèvement de l'ARS				12	10
Remplacement de ventouses		0	12	4	8
Remplacement de purges		0	2	42	5
Extension de réseau eau potable (km)				0,2	0,2

Sont à ajouter les opérations importantes réalisées en régie :

- ✓ l'extension de réseau d'eau potable pour l'alimentation du lotissement de Cès à Aurice (26 lots) pour un montant de près de 53 000 €HT,
- ✓ la maîtrise d'œuvre de la pose des réseaux d'eaux usées du lotissement de Cès à Aurice pour un montant de près de 3080 €HT,
- ✓ le remplacement de branchements posés par l'OPH sur la commune de Doazit pour un montant de près de 15 000 €HT.

En parallèle, sur les ouvrages de production ou de stockage d'eau potable, deux interventions notables ont été réalisées :

- ✓ sur la station du Marseillon, le remplacement des charbons actifs (durée de vie de 3 ans) pour la filtration des eaux brutes pour réduire la turbidité ou le taux de métabolites de pesticides dans les eaux brutes pour un montant de près de 15 000 €HT,
- ✓ sur les châteaux d'eau d'Horsarrieu et Montaut, la suppression de morceaux de béton désolidarisés des parois extérieures des réservoirs par une entreprise de cordistes.

Les montants des travaux subventionnés suite au schéma directeur sont les suivants :

Communes	Localisation travaux	TOTAL HT
toutes	compteurs de sectorisation	37 396,64 €

Les montants des travaux réalisés en régie sont les suivants :

Communes	Localisation travaux	TOTAL HT
Serres Gaston	Chemin de la Contentere	12 831,86 €
St Colombe	Ld Boumine	4 530,29 €
St Aubin	Crèche municipale	2 033,00 €
Coudures	Rte de grenade	19 423,53 €
Coudures	Chemin de Cleques	13 425,16 €
Banos	Ld Père	2 050,05 €
Eyres Moncube	Chemin de Paou	43 175,93 €
St Sever	Rte de Benquet	6 068,52 €
Lamothe	Chemin de Plassot	6 254,69 €
Aurice	Rte de Coudillon	17 875,59 €
Doazit	Lotissement Darcet	3 414,10 €
St Sever	Chemin de Hourné	9 052,63 €
Serres Gaston	Chemin de Chamberlain	6 812,93 €
Sarraziet	Rte de Grenade	2 688,49 €
Aurice	Surpresseur vers Pipoulan	5 830,04 €
Toutes Communes	Coffrets de prélèvement ARS	9 686,41 €
Toutes Communes	Purges	7 615,67 €
St Sever	TP Pipoulan	1 777,00 €
Aurice	Pompe vers Pipoulan	5 734,04 €
TOTAL		180 279,93 €

Les opérations importantes sur réseaux programmées en 2017 sont :

- ✓ l'extension de réseau d'eau potable pour l'alimentation du lotissement Peydelin à Bas-Mauco pour un montant de près de 25 000 €HT,
- ✓ la réalisation de la première tranche de travaux du lotissement Coum de Haut à Saint-Aubin pour un montant de près de 42 000 €HT,
- ✓ le renouvellement de 7 km de réseaux dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Agence de l'eau en fin d'année 2016 finançant les opérations à hauteur de 47% pour un montant de 321 000 €HT

ANNEXES

ANNEXE 1

PLAN SYNOPTIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

ANNEXE 2

RAPPORT DE L'A.R.S. 2016

ANNEXE 3

SIMULATION DE FACTURE D'EAU (Tarifs 2016)